

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 28 janvier 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Élane Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

19-01-053

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

19-01-054

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante-greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

19-01-055

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2019**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 14 janvier 2019, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 14 janvier 2019.

ADOPTÉE.

19-01-056

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 146-5 RELATIVEMENT À LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 146-5 intitulé *Règlement pour modifier l'article 5 du règlement 146 relativement à la circulation des véhicules tout terrain sur le territoire de la Ville afin d'y ajouter un nouveau tracé de circulation*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adopter le règlement numéro 146-5, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

19-01-057

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 328 RELATIVEMENT À LA GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 328 intitulé *Règlement relatif à la gestion contractuelle*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'adopter le règlement numéro 328, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

19-01-058

**ACHAT DE CERTIFICATS CADEAUX - MUNI-SPEC MONT-LAURIER**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de faire bénéficier à des organismes la diversité artistique et culturelle disponible dans différentes disciplines des arts de la scène;

CONDIDÉRANT que Muni-Spec Mont-Laurier est liée à la Ville et que le Conseil désire inciter les gens à profiter et à découvrir les différentes activités culturelles disponibles;

CONSIDÉRANT le budget 2019 prévu pour des contributions financières;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'acheter, pour une somme de 500 \$, des certificats cadeaux de Muni-Spec Mont-Laurier, lesquels seront distribués par tranches de 50 \$ à des organismes sur autorisation du directeur général.

ADOPTÉE.

19-01-059

**RÉCLAMATION DE LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Transports en date du 20 juillet 2018, accordant à la Ville une subvention maximale de 80 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés en vertu du projet A18-420, sur le chemin Adolphe-Chapleau, pour un montant total de 111 311,72 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports.

De certifier que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE.

19-01-060

**AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER VOLET AIRRL 2017-341 - ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX ET DES COÛTS RÉELS**

CONSIDÉRANT les aides financières accordées en 2018 dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), pour les projets suivants : chemins du Lac-Nadeau, du 4<sup>e</sup>-Rang Sud, de la Scie-Ronde, du 5<sup>e</sup>-Rang Sud, de Val-Limoges, du Lac-du-Club, de l'Église Nord, de Ferme-Rouge et des montées des Prés, Lanthier et Émile-Gascon;

CONSIDÉRANT que les modalités du programme prévoient que la Ville doit confirmer la fin et les coûts réels des travaux exécutés par une résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de confirmer que les travaux exécutés dans la cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier (AIRRL) sont terminés et que les coûts admissibles, incluant les taxes nettes, sont les suivants :

Chemin du Lac-Nadeau (R-301)	171 842,36 \$
Chemin du 4 <sup>e</sup> -Rang Sud (R-301)	153 741,94 \$
Montée des Prés (R-301)	142 256,92 \$
Chemin de Val-Limoges (R-301)	49 249,76 \$

Chemin de la Scie-Ronde (R-313)	171 959,41 \$
Montée Lanthier #6 (R-313)	134 373,71 \$
Montée Lanthier #7 (R-313)	141 060,18 \$
Chemin du 5 <sup>e</sup> -Rang Sud #8 (R-313)	205 953,44 \$
Chemin du 5 <sup>e</sup> -Rang Sud #9 (R-313)	165 982,97 \$
Chemin de Val-Limoges #2 et #11 (R-313)	34 260,06 \$
Montée Émile-Gascon (R-313)	141 933,03 \$
Chemin du Lac-du-Club (R-313)	68 143,68 \$
Chemin de l'Église Nord (R-313)	174 686,68 \$
Chemin de Ferme-Rouge (R-313)	55 505,14 \$

Que la Ville autorise l'envoi au ministère des Transports de tous les documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale confirmée dans la lettre du ministre datée du 23 février 2018.

ADOPTÉE.

19-01-061

**CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE DE « LES PRODUITS MUNICIPAUX (ML) »**

CONSIDÉRANT l'avis reçu le 10 janvier 2019 annonçant la fusion des opérations de distribution entre « Les Produits Municipaux (ML) » et « Réal Huot inc. » à compter du 4 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de modifier la résolution numéro 18-04-266 afin d'adjuger l'ensemble du contrat à Réal Huot inc. à compter du 4 février 2019 en raison de la fusion des 2 entreprises.

ADOPTÉE.

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le prochain point de par ses relations d'affaires avec le demandeur et mentionne qu'elle s'abstient de participer aux délibérations

19-01-062

**PARTICIPATION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER AU SERVICE RÉGULIER DE TRANSPORT ADAPTÉ DU TACAL ET APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT que l'agglomération de Mont-Laurier confirme sa participation au service de transport adapté du TACAL pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que l'agglomération de Mont-Laurier agit à titre d'organisme mandataire pour les municipalités adhérentes au service de transport adapté du TACAL;

CONSIDÉRANT que l'agglomération de Mont-Laurier confirme que la tarification à l'usager du transport adapté est de 3 \$ par déplacement et qu'il n'y a pas eu de changement;

CONSIDÉRANT que l'agglomération de Mont-Laurier confirme que le TACAL est l'organisme délégué pour le transport adapté de l'agglomération et des municipalités adhérees;

CONSIDÉRANT que l'agglomération de Mont-Laurier confirme l'adoption des prévisions budgétaires 2019 du transport adapté du TACAL;

CONSIDÉRANT que le transport adapté du TACAL présente un budget équilibré au montant de 367 125 \$;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, que l'agglomération de Mont-Laurier contribue, pour l'année 2019, à un montant de 20 % du montant total de 367 125 \$ ce qui représente un montant de 73 425 \$. Ce montant sera réévalué une fois l'audit financier 2019 du TACAL complété.

ADOPTÉE.

La conseillère Isabel Vaillancourt reprend son siège.

19-01-063

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS AVEC PG SOLUTIONS INC.**

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville au niveau des logiciels pour les Services de l'aménagement du territoire, du greffe et des affaires juridiques et des incendies;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications avec PG Solutions inc., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements relatifs aux contrats suivants, plus les taxes applicables :

Gestion des conseils et gestion documentaire	4 800 \$
Gestion des permis	11 635 \$
Licence Première Ligne – Serveur	1 910 \$

ADOPTÉE.

19-01-064

**NOMINATION DE MADAME MARIE-CHRISTINE CHARTRAND AU POSTE D'URBANISTE**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 16 avec le Syndicat des Travailleurs et des Travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (STTVML), concernant la création du poste d'urbaniste adoptée par la résolution numéro 18-11-713;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'urbaniste au Service d'aménagement du territoire qui prenait fin le 25 mai 2018;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que madame Marie-Christine Chartrand a complété sa période d'essai le 23 janvier 2019;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par madame Julie Richer, directrice du Service d'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'entériner l'attribution du poste d'urbaniste au Service d'aménagement du territoire à madame Marie-Christine Chartrand, et ce, en date du 23 janvier 2019.

Madame Chartrand est régie par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (STTVML) en vigueur, et son supérieur immédiat est madame Julie Richer.

La date d'ancienneté de madame Chartrand est le 9 juillet 2018, suivant l'application de l'article 17-01 de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE.

19-01-065

**NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS CARLE AU POSTE DE MÉCANICIEN SANS CARTE - JOURNALIER SAISONNIER RÉGULIER**

CONSIDÉRANT que l'affichage interne du poste de mécanicien sans carte - journalier saisonnier régulier au Module qualité du milieu a pris fin le 6 juin 2018;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-François Carle a complété sa période d'essai le 22 décembre 2018;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par monsieur Steve Pressé, directeur du Module qualité du milieu;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'entériner l'attribution du poste de mécanicien sans carte - journalier saisonnier régulier au Module qualité du milieu à monsieur Carle, et ce, en date du 25 juillet 2018.

Monsieur Carle est régi par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur, et son supérieur immédiat est monsieur Steve Pressé.

La date d'ancienneté de monsieur Carle est le 25 juillet 2017, suivant l'application de l'article 17.02 de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE.

19-01-066

**RÉSILIATION DE BAIL « LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU PARC DE VAL-LIMOGES »**

CONSIDÉRANT la signature d'un bail de location d'une parcelle de terrain au parc de Val-Limoges afin d'autoriser l'installation d'une cantine mobile;

CONSIDÉRANT que ledit bail est d'une durée de 4 ans soit du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 août 2021;

CONSIDÉRANT que madame Kathy Traversy a déposé une correspondance indiquant son intérêt à résilier son bail, suite à sa première année d'opération;

CONSIDÉRANT le peu d'achalandage et les ventes largement inférieures à ce qui avait été anticipé;

CONSIDÉRANT les difficultés à payer son loyer;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, de procéder à la résiliation du bail avec la locataire, madame Kathy Traversy, pour l'utilisation d'une parcelle de terrain au parc de Val-Limoges.

ADOPTÉE.

19-01-067

**NOUVEAU CAMP DE JOUR BIBLIOPOLIES - EMBAUCHE DES MONITEURS ET MONITRICES ET PERCEPTION DES FRAIS D'INSCRIPTION**

CONSIDÉRANT la tenue d'un nouveau camp culturel de 3 jours pour les 5 à 12 ans qui se déroulera durant la semaine de relâche, du 6 au 8 mars 2019;

CONSIDÉRANT les responsabilités importantes de ces moniteurs et monitrices pour assurer la sécurité des enfants;

CONSIDÉRANT les dépenses liées à ce projet, dont le pro forma se trouve en pièce jointe;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'autoriser l'embauche de moniteurs et monitrices pour la tenue de cette semaine d'activités, pour une durée maximale de 40 heures.

De fixer le salaire de ce personnel au taux horaire de 15,22 \$ pour l'année 2019, plus 4 % tenant lieu d'avantages sociaux.

D'autoriser la perception de frais d'inscription au montant de 60 \$ pour les résidents de la Ville et 100 \$ pour les non-résidents.

ADOPTÉE.

19-01-068

**SIGNATURE DE CONTRAT POUR LA TENUE DE L'ACTIVITÉ « LE PÊCHEUR DE MOTS » ANIMÉE PAR MATHIEU MATHIEU**

CONSIDÉRANT la tenue du nouveau camp de jour Bibliofolies du 6 au 8 mars 2019 ayant pour thème les arts;

CONSIDÉRANT la disponibilité de l'artiste Mathieu Mathieu pour réaliser 2 ateliers de composition de chansons dans le cadre du camp;

CONSIDÉRANT le budget prévu à l'entente de développement culturel en 2019 pour la tenue de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat avec Les productions Marie Chevrier pour l'activité en titre;

D'autoriser la trésorière à émettre le cachet prévu au contrat.

ADOPTÉE.

19-01-069

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT 134-49 RELATIVEMENT AU ZONAGE DE LA VILLE**

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance du conseil, du règlement numéro 134-49 modifiant les plans de zonage pour agrandir la zone H-321 à même la zone CP-829 et modifiant la grille des usages et normes en regard de la zone P-444 afin d'y permettre différents commerces et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-01-070

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 134-49 RELATIVEMENT AU ZONAGE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement numéro 134-49 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin de modifier les limites des zones H-321 et CP-829 ainsi que la grille des usages et normes en regard de la zone P-444*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;



EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 134-49, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

De fixer au 25 février 2019, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19 h 30.

ADOPTÉE.

19-01-071

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SIÉGEANT AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT qu'il y a un poste vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme suite à la démission de monsieur Pierre Dionne;

CONSIDÉRANT que monsieur Francis Verreault a manifesté son intérêt à participer à ce comité;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de nommer monsieur Francis Verreault conformément à l'article 15 du règlement 16 régissant le comité consultatif d'urbanisme.

Le terme d'office de ce membre se terminera le 9 janvier 2020.

ADOPTÉE.

19-01-072

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE CONSEILLER SIÉGEANT AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT que 2 membres conseillers municipaux doivent siéger au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que madame Élane Brière souhaite se retirer de ce comité, laissant un siège vacant;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par madame Gabrielle Brisebois de participer audit comité;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de remplacer madame la conseillère Élane Brière par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, le tout conformément aux articles 10 et 15 du règlement 16 régissant le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE.

19-01-073

**MANDAT À MAITRE ROGER RANCOURT, AVOCAT, POUR  
PROCÉDURES LÉGALES RELATIVEMENT AU RÉGLEMENT DES  
NUISANCES**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 127 concernant les nuisances;

CONSIDÉRANT que les officiers de la Ville ont constaté sur le terrain de la propriété portant le numéro civique 1185, rue Léopold-Cloutier à Mont-Laurier, Québec, J9L 3X1 la présence de nombreux déchets, pneus, ordures ménagères, véhicules désaffectés, matériaux de construction et autres immondices;

CONSIDÉRANT que des constats d'infraction ont été émis et adressés au propriétaire dudit immeuble et à son occupant en novembre et en décembre 2018;

CONSIDÉRANT que les objets énoncés ci-dessus sont toujours présents sur les lieux;

CONSIDÉRANT que la Ville constate qu'il s'agit d'une nuisance au sens des articles 60 et 61 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de mandater Me Roger Rancourt, avocat, afin de faire signifier par huissier une mise en demeure au propriétaire et à l'occupant dudit immeuble, les enjoignant de faire disparaître les objets ci-haut mentionnés, et ce, dans les 10 jours de la signification de ladite mise en demeure.

D'autoriser Me Roger Rancourt, avocat, à instituer les procédures judiciaires appropriées devant la Cour Supérieure afin de faire disparaître ladite nuisance à défaut par le propriétaire ou par l'occupant d'obtempérer à la mise en demeure dans le délai imparti, attendu que les frais d'exécution forcée du jugement à intervenir seront à la charge du propriétaire, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

19-01-074

**DEMANDE DE PERMIS DE VOIRIE – ENTRETIEN ET RACCORDEMENT  
À L'INTÉRIEUR DES EMPRISES DES ROUTES DU MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT que la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et qu'elle doit à cet effet obtenir du ministère les permis de voirie nécessaires;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser messieurs Steve Pressé ou François Gay ou madame Marie-Pier Diotte, à signer, pour et au nom de la Ville, les demandes de permis de voirie auprès du ministère des Transports, pour l'année 2019, chaque fois qu'il le sera nécessaire, et ce, pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$.

La Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie et à remettre les infrastructures routières dans leur état d'origine.

ADOPTÉE.

19-01-075

**PARTICIPATION À LA PUBLICATION DE LA 27<sup>E</sup> ÉDITION DU GUIDE ET CARTE TOURISTIQUES, ET CARTE VÉLO, DES HAUTES-LAURENTIDES**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 2 490 \$ plus les taxes applicables, à l'ordre de Guide et carte touristiques, et carte vélo, des Hautes-Laurentides, 332, rue de la Madone, bureau 101, Mont-Laurier (Québec) J9L 1R9, à titre de participation de la Ville à la publication de la 27<sup>e</sup> édition du Guide et carte touristiques, et carte vélo, des Hautes-Laurentides, par l'insertion d'une publicité.

D'autoriser la conseillère en communications à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Laurier, le contrat à cet effet.

ADOPTÉE.

19-01-076

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT MICROSITE WEB DU PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE**

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, la convention pour l'utilisation des solutions de productivité maRuche.ca pour le microsite Web du Parc industriel de la Lièvre, à intervenir avec la compagnie Lanec débutant le 1<sup>er</sup> février 2019, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements à Lanec aux montants établis dans ladite convention.

Ce contrat se renouvellera automatiquement chaque année.

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

19-01-077

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Véronik Chevrier, assistante-greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon , maire